

Sommaire

Page 1 :

Editorial :

✕ Les enjeux de Copenhague

Page 2 :

✕ Effet de serre et
Réchauffement climatique

Page 3 :

✕ Pour une taxe carbone sur
le transport aérien
✕ *Brèves*

Page 4 :

✕ SDRIF et Grand Paris
Ce que demandent les
associations franciliennes

Page 5 :

✕ Clause : Plus de 2200
logements projetés
✕ PLU : une mise en révision
inquiétante

Page 6 :

✕ *Brèves*
✕ **Bulletin d'adhésion**

////////////////////
**Assemblée Générale de
l'ADEMUB
le samedi 13 février à 14h
salle Barran**
////////////////////

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Editorial :

Les enjeux de Copenhague

*« Il faut vivre simplement
pour permettre à d'autres
tout simplement de vivre »
Mahatma GANDHI*

Depuis plusieurs années, l'ADEMUB poursuit sa lutte contre le réchauffement climatique et ses effets destructeurs. Notre campagne d'octobre, anticipant sur le sommet de Copenhague, a mis l'accent sur la nécessité, entre autres actions, de changer nos habitudes alimentaires. **Vivre simplement et consommer autrement, voilà le défi du 21^{ème} siècle.** Mais la véritable révolution écologique, capable de nous sauver la donne, exige un effort collectif de tous les pays du monde et surtout des plus riches. Savez-vous que les quatre plus gros émetteurs de gaz à effet de serre sont les Etats-Unis, la Chine, l'Indonésie et le Brésil, ces deux derniers principalement en raison du déboisement massif (1) ? Par tête d'habitant, il en va autrement bien sûr, et la France se situe dans le peloton de tête avec l'Europe et les autres pays industrialisés.

A Copenhague, l'enjeu est de taille : réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, notamment en abandonnant rapidement les énergies fossiles et en mettant fin à une politique de pillage et de gaspillage effrénés des ressources naturelles et minérales. Une réduction de moitié des gaz à effet de serre (de 80% pour la France et les autres pays gros pollueurs) est considérée par les experts du GIEC (2) comme indispensable pour stabiliser le climat en limitant le réchauffement à moins de 2°C d'ici à la fin du siècle. Et, de ce point de vue, le protocole de Kyoto a été un échec, surtout en raison de l'absence de plusieurs grands pays parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Qu'en sera-t-il de Copenhague, qui doit prendre effet à partir de 2012 ?

Pour 2020, la réduction souhaitable des émissions, sur la base des données de 1990, va de 25 à 40% selon le niveau de pollution des pays. Au vu des engagements annoncés jusqu'à présent, notamment par quelques gros pollueurs comme les Etats-Unis, on est cependant loin du compte. Et il y a malheureusement, car certains ne veulent prendre pour base de départ que l'année 2005, ce qui réduit encore leur contribution. C'est une politique proprement suicidaire dont souffrent déjà cruellement les plus pauvres de la planète. Une étude récente de 24 climatologues montre que les températures pourraient augmenter de 7°C d'ici à 2100 au lieu des 2 à 4°C prévus jusqu'à présent. Les effets sont connus : sécheresses, désertification, inondations, montée des eaux, pandémies, conflits armés, migrations climatiques (l'ONU prévoit le nombre de 250 millions de réfugiés en 2050), etc.

La France, avec d'autres pays, proposerait, en plus des politiques de réduction des émissions prévues, un programme de 600 milliards de dollars pour aider justement les pays les plus pauvres et les plus menacés à s'en sortir.

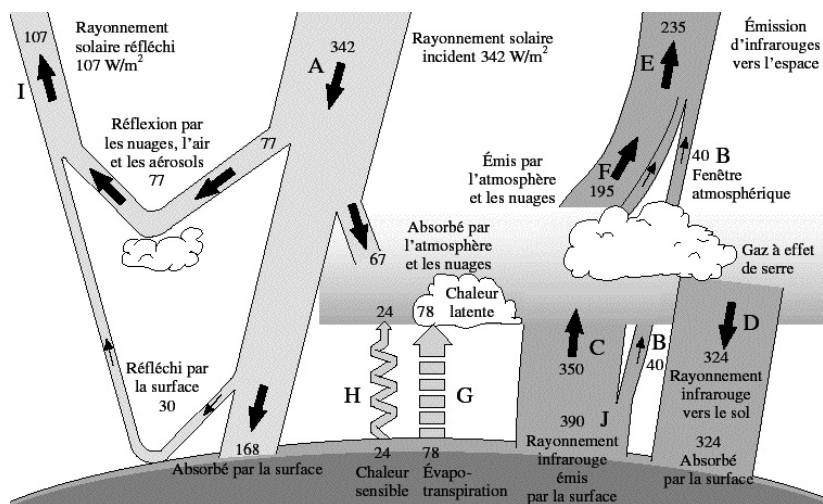
Et nous, que pouvons-nous faire ? Changer nos modes de vie, certes. Mais aussi exercer une pression constante sur nos responsables politiques pour qu'ils prennent ces jours-ci, à Copenhague, les décisions draconiennes qui s'imposent... et s'y tiennent dans le temps.

Le Bureau de l'ADEMUB,

(1) Les forêts tropicales sont, grâce à la photosynthèse, de gigantesques puits à carbone. En détruisant ces forêts, on augmente d'autant les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

(2) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », rattaché à l'ONU

Effet de serre et Réchauffement climatique



L'effet de serre, « comment ça marche ? »

Quand on pénètre dans une voiture exposée longuement au soleil, il n'y fait pas froid ! Ses rayons ont traversé les vitres avec leur énergie et leur fréquence mais le rayonnement réémis est de moindre énergie. En retour, il traverse moins bien les vitres et, pour cette raison, la chaleur reste piégée dans la voiture : c'est cela l'effet de serre, effet qui se manifeste pareillement à l'échelle de la Terre.

L'atmosphère joue le rôle des vitres de la voiture. Sa transparence aux rayons réémis par la Terre dépend en particulier des quelques 1 % de vapeur d'eau et 0,035 % de gaz carbonique (CO₂) qu'elle contient. Malgré leur rareté, ces molécules absorbent l'infrarouge réémis par la Terre. Si ces gaz disparaissaient, la température baisserait d'abord jusqu'à -18°C puis les surfaces glacées et réfléchissantes s'étendant, la température descendrait à -100°C. A contrario, la concentration en CO₂ a augmenté continuellement en 50 ans et a fait un bond de 29 % entre 2000 et 2008. De quoi s'alarmer quand on apprend **qu'en 2030, gaz, pétrole et charbon, dont la combustion dégage le CO₂, fourniront encore plus de 80 % de l'énergie mondiale !** Les gaz à effet de serre ont encore de beaux jours devant eux.

Certains points font maintenant consensus : La température a augmenté de 0,7°C au 20ème siècle, le niveau des océans s'est élevé de 17 cm et les surfaces couvertes par les glaces ont diminué de 10 %. Les causes de ces variations sont pour l'essentiel dues à l'activité humaine et le débat porte plutôt aujourd'hui sur

les conséquences des changements climatiques et les solutions à apporter.

le réchauffement global est la conséquence de l'effet de serre

Évaporation et précipitations seront très sensibles à un réchauffement global. Bien des espèces végétales et animales vont devoir s'adapter à un environnement nouveau ou disparaître. Le blanchissement des coraux donne une image inquiétante de ce qui se prépare. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, plus du tiers des 47700 espèces animales et végétales seront menacées d'extinction. Quant aux humains, pays pauvres en tête, si le réchauffement est fort, ils subiront, entre autres, une baisse générale des rendements agricoles.

Un rapport scientifique récent remis au gouvernement australien estime que pour une montée du niveau de l'océan de 1,1 mètre d'ici à 2100, 250 000 logements risquent de se retrouver régulièrement dans l'eau. Dans cette hypothèse, le WWF et l'assureur Allianz prévoient 18 700 milliards d'euros de biens en danger dans 136 villes portuaires de plus d'un million d'habitants. Plus le changement sera rapide, plus les adaptations seront difficiles.

S'il fait plus chaud, il y aura plus d'évaporation donc plus de nuages. Ces nuages réfléchiront une partie des rayonnements du Soleil, ce qui est favorable, mais réfléchiront aussi vers le bas les infrarouges (la chaleur) provenant du sol.

Et l'augmentation de l'humidité

atmosphérique, elle, doublerait le réchauffement global en rendant l'air plus opaque aux infrarouges provenant du sol.

Autre facteur amplificateur potentiel : le pergélisol (terres gelées en permanence) des zones subpolaires en dégelant libérera de grandes quantités de méthane, gaz à effet de serre pire que le CO₂.

S'esquisse ainsi le risque d'un processus en spirale très difficilement contrôlable, dont les effets augmentent les causes.

Des solutions existent

Depuis 1986 nous consommons plus de ressources que la Terre ne peut en produire. Nous rejetons plus de déchets qu'elle ne peut en recycler. La nature est malade de l'homme. Il devient de plus en plus urgent de réfléchir à une autre croissance - voire la stopper - plus axée sur le long terme. Il ne s'agit pas de régresser, mais de donner une nouvelle orientation au progrès. Le recours accru aux énergies renouvelables, les éco-quartiers, la consommation de produits locaux... constituent des pistes. Avec de l'imagination et beaucoup d'investissement dans la recherche nous parviendrons à inventer du neuf, à trouver des solutions nouvelles.

Une société qui veut survivre doit être respectueuse de l'environnement ; elle ne peut pas exclusivement faire confiance à ses dirigeants et moins encore aux possédants. Il n'est pas indispensable d'être fortement diplômé ou placé à un niveau élevé de responsabilités pour porter un regard lucide sur notre monde et pour jouer un rôle positif. Nous pouvons tous apporter une pierre à la construction d'un autre avenir sur cette planète.

(Principales sources : Wikipédia, Encyclopædia Universalis, journal Le Monde)

Pour une taxe carbone sur le transport aérien

Savez-vous que le prix du kérosène, carburant utilisé pour les avions de transport ne subit comme impôt que la TVA de 19,6% en France. **Depuis l'accord de Chicago datant du 7 décembre 1944**, il est en effet exempté de toutes autres taxes, à la différence des autres combustibles fossiles liquides tels que l'essence et le gazole dont le montant total des taxes représente de 67 à 74% du prix de vente au client.

En cette fin d'année, un litre de kérosène vaut donc moins de 0,40 e contre 1,05 e ± 0,10 pour les carburants automobiles. C'est tant mieux pour le transport aérien dont la croissance annuelle est la plus élevée de tous les modes de transport. Tant mieux aussi pour les compagnies aériennes, mais quid des gaz à effet de serre et de la vapeur d'eau émis à haute altitude et participant au réchauffement ?

Le tableau ci-dessus a été établi sur la base :

- des données du site d'Air France, qui contient un calculateur CO₂ par destination (<http://developpement-durable.airfrance.com/FR/fr/local/calculateurCO2/calculateurCO2Passager.htm>)
- du montant de la taxe carbone (17 e par tonne de CO₂) qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2010 sur les carburants fossiles et leurs dérivés : essence, gazole, fioul, gaz naturel, butane et propane.

On remarque que le surcoût de l'application au kérosène de la taxe carbone pour un aller-retour varie de 3e à 28 e, ce qui aurait un impact faible sur le coût du billet dans lequel le prix du carburant ne représente pas plus de 35%.

La consommation en litres/100km/passager des avions modernes décroît avec la distance parcourue. Mais attention! Pas la consommation globale, puisque les distances sont importantes. Cette valeur de consommation est par ailleurs multipliée par le nombre de passagers d'une même famille transportée!

Dit autrement, la consommation «équivalente voiture» d'une famille de 4 personnes (2 adultes avec 2 enfants) voyageant sur un Paris-San Francisco-Paris sera de 3,5 l x 4 = 14 litres aux 100

Départ de	Destination	Distance	Aller & Retour	gCO ₂ par km/passager	Volume carburant ltrw/100km /passager	Volume carburant l/passager aller&retour	Masse CO ₂ émise (kg)	TAXE CARBONE Surcoût aller&retour €/personne
Paris Orly	Brest	580 km	1160 km	157,8	6,3	73	183	3 €
Paris Orly	Toulouse	670 km	1340 km	118,7	4,8	64	159	3 €
Paris Orly	Nice	789 km	1578 km	102	4,0	63	161	3 €
Paris Orly	Marrakech	2343 km	4686 km	71,7	2,9	136	336	6 €
Paris CDC	Istanbul	2517 km	5034 km	88	3,5	176	443	8 €
Paris CDG	New York	6119 km	12238 km	86,5	3,4	416	1 059	18 €
Paris CDC	Chicago	6990 km	13980 km	86,7	3,5	489	1 212	21 €
Paris CDC	San Francisco	9403 km	18806 km	86	3,5	658	1 617	28 €

km, soit l'équivalent d'un gros 4x4 de luxe roulant en ville pendant 19 000 km!

L'avion est donc un moyen de transport parmi les plus polluants et les plus émetteurs de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous vous invitons à **signer la pétition** lancée, à l'occasion du sommet de Copenhague, par Les Verts européens (1). Objectif annoncé : un million de signatures, pour pouvoir, conformément à la nouvelle Constitution européenne, interpellier la Commission européenne sur cet important sujet.

(1): Télécharger le formulaire via le lien: http://lesverts.fr/article.php?id_article=2319



Brèves

Base aérienne : la politique du secret continue

Alors que les Brétignolais ignorent encore pratiquement tout de l'avenir de la base militaire, nous avons pu glaner quelques maigres informations. Ainsi, les maires de Brétigny et du Plessis-Pâté ainsi que le président de l'Agglo du Val d'Orge ont rencontré le chef de cabinet militaire du Premier Ministre. Celui-ci a promis une information, avant fin novembre, sur la destination des diverses zones de la base. Nous attendons l'information. Ce que nous savons pour le moment, c'est que, outre le regroupement sur la base de tous les services de recherche de l'Armée, les pistes de Brétigny ne seraient pas retenues pour le plan Neptune (catastrophes naturelles) et, par conséquent, définitivement abandonnées par l'Armée. Il reste une incertitude sur l'importance du

périmètre voulu par l'INRA pour son vaste projet de physiopôle (400, 450 ha ?) et sur le nombre d'emplois créés. Nous avons également peu d'informations sur le devenir de la vaste zone qui entoure la base. Aucune nouvelle sur le résultat des études lancées sur ce secteur par le Préfet. Aucune nouvelle non plus sur la concertation promise au printemps à la vingtaine d'associations, dont l'ADEMUB, regroupées au sein d'un Front associatif. Plus que jamais, nous demandons au Préfet comme au Maire de Brétigny une information complète et un débat public sur le devenir de la base et ses conséquences pour notre ville et notre région.

SDRIF et Grand Paris

Ce que demandent les associations franciliennes

Quand prendra fin la petite guerre qui oppose Etat et Conseil régional sur le devenir de notre région, qu'il s'agisse de l'aménagement de l'ensemble de l'Ile-de-France (le SDRIF) ou de la capitale élargie (projet du Grand Paris) ?

Les associations franciliennes regroupées au sein de Ile-de-France environnement (IDFE), ont critiqué le projet de Grand Paris et proposé des amendements conséquents.



Quid de la démocratie participative ?

Auditionnée par le rapporteur du projet de loi Grand Paris, IDFE a dénoncé les procédures autoritaires de l'Etat et

proposé les amendements suivants :

- soumettre le schéma d'ensemble des infrastructures de transport aux observations du Conseil régional et des départements avant la consultation du public ;
- confier à la Commission nationale de débat public l'organisation de la consultation du public ;
- après ce débat public et la consultation des

que possible et mis en application dans les délais les plus brefs.

L'Etat maître du jeu

Au vu des débats et à la lecture du texte qui a été adopté ces jours-ci en première lecture à l'Assemblée nationale, il y aura bien consultation du public menée par la Commission nationale du débat public, mais le rôle du Conseil régional et des autres collectivités territoriales se limitera à donner un avis, avant l'adoption du projet en Conseil d'Etat. Et pour mener à bien son projet de supermétro (130km, 40 gares), le secrétaire d'Etat Christian Blanc disposera d'une « Société du Grand Paris », structure administrative où l'Etat sera majoritaire. Cette Société aura, en outre, la haute main en matière d'aménagement autour des 40 gares du futur supermétro.

IDFE critique :

- le renoncement à un aménagement équilibré du territoire et la priorité donnée à Paris, « ville-monde » rivalisant avec Londres, New York, Tokyo ou Shanghai en accélérant son développement économique et la croissance de la population active, au détriment des autres régions ;
- la poursuite d'un modèle de développement fondé sur la croissance continue de l'économie en faisant l'impasse sur les changements planétaires et pariant sur l'amélioration automatique et rapide de la qualité de vie des Franciliens, alors que la région n'arrive pas à maîtriser ses problèmes de pénurie d'eau, d'accumulation des déchets et de préservation des espaces ruraux pour une agriculture vivrière de proximité;
- l'hypothèse de la croissance continue du trafic aérien, en faisant l'impasse sur les conséquences sanitaires (bruit et pollutions) pour la population
- la déréglementation de l'urbanisme qui, en privilégiant les seules lois du marché, n'ira pas dans le sens de l'intérêt général.

collectivités territoriales, transmettre le projet revu au Conseil régional pour prise en compte dans une nouvelle version du SDRIF qui serait alors mis rapidement en application ;

- ajouter aux sources de financement du projet de transport un prélèvement forfaitaire sur la valorisation foncière et immobilière dans les périmètres autour des 40 gares du métro rapide ; financement qui, en attendant la fin des études du projet de métro rapide, sera affecté en priorité au plan d'amélioration des transports établi par la région et les départements ;
- pour le plateau de Saclay, si l'Etat est en charge du développement du pôle scientifique, l'aménagement du territoire est du ressort des collectivités territoriales via l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- le Conseil régional sera partie prenante de la définition de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay avec un minimum de 2300ha pour la zone agricole (revendication des élus locaux et des associations).

Quant au plateau de Saclay, les associations n'auront pas leur 5^{ème} collège environnemental au conseil d'administration de l'établissement public. Elles peuvent se réjouir, en revanche, de ce que la surface agricole protégée fera bien « environ » 2300 ha, en s'interrogeant cependant sur le sens de cette approximation et sur la pérennité de cette surface. Et la délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière fera l'objet d'une enquête publique après un simple avis des collectivités territoriales et des organismes d'Etat concernés. Le projet sera débattu au Sénat en février prochain.

Quelle que soit l'issue de cette confrontation qui dure entre région et Etat, ce dernier parviendra probablement, au final, à imposer l'essentiel de ses choix.

La formule fameuse « Paris et le désert français » s'appliquera alors totalement à cette nouvelle politique de reconcentration et de recentralisation des pouvoirs dans l'aménagement de notre pays.

IDFE souhaite qu'Etat et région parviennent rapidement à rendre compatibles leurs points de vue et aboutissent à un SDRIF aussi consensuel

Clause : Plus de 2000 logements projetés

PLU : une mise en révision inquiétante

Le 17 novembre dernier, l'ADEMUB a pris part, en tant qu'association agréée, à une commission extra-municipale sur l'avancement du projet Clause. Nous y avons glané quelques informations intéressantes. Nous aborderons également la prochaine mise en révision du Plan Local d'Urbanisme.

Où en est le projet Clause ?

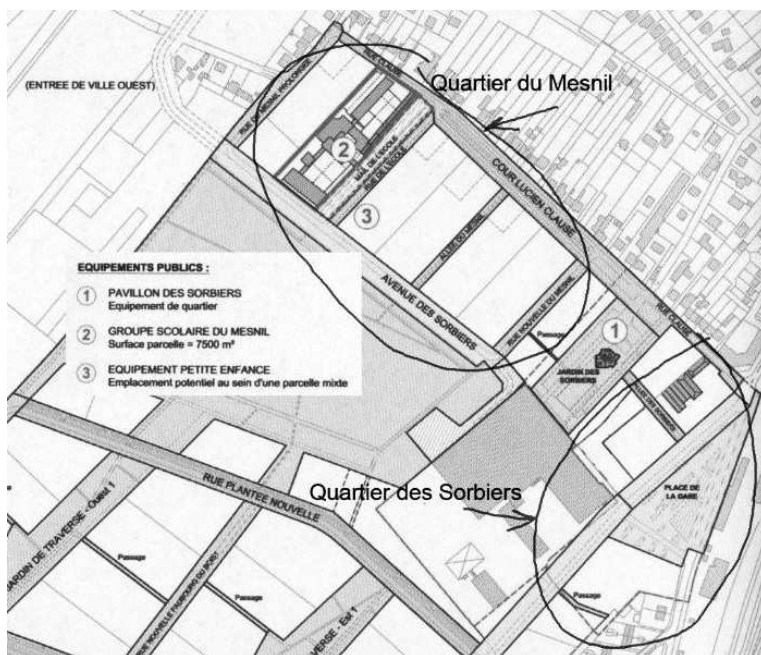
Bref rappel : après un siècle d'activités grainetières à Brétigny, la société Clause disparaît en 2000 libérant ainsi à Brétigny près d'une cinquantaine d'hectares juste derrière la gare, à l'ouest de la voie ferrée. La municipalité élue en 2001 acquiert la maîtrise de ces terrains et s'engage, avec l'agglo du Val d'Orge, dans un projet d'urbanisation contesté, notamment par l'ADEMUB. Avec 1630 logements prévus (à l'origine !) sur 47 ha, c'est l'un des plus importants projets d'urbanisation d'Ile-de-France malheureusement en partie au détriment d'excellentes terres maraîchères !

Les terrains ont été divisés en trois secteurs : la ZAC des Sorbiers, la ZAC Clause-Bois Badeau et la ZAC des Cendrennes. Rappelons qu'une ZAC est une zone dans laquelle une collectivité publique - par exemple une commune - projette et réalise un aménagement (logements, voiries...) et des équipements (école et autres services publics).

Deux premières tranches du projet global sont planifiées pour être livrées avant 2014 :

- le quartier des Sorbiers avec 300 logements (totalité de la ZAC des Sorbiers),
- le quartier du Mesnil avec 500 logements (partie de la ZAC Clause-Bois Badeau), tous deux le long de la rue Lucien Clause.

Ces 2 premières tranches semblent avoir beaucoup de qualités (environnement, énergie...) puisque le Conseil Régional leur a accordé le label « **Nouveau quartier urbain** ». Label qui permettra à la ville de bénéficier d'une dotation régionale de 4900 e par logement construit, soit 3,9 millions d'euros au total. Dans ces conditions très avantageuses, on se doute que le maire n'a pas grand-chose à refuser à la Région, par exemple une densification accrue du projet initial, qui concernera la ZAC Clause-Bois Badeau. L'ADEMUB estime à plus de 2000 le nombre de logements qui seront au total construits au lieu des 1630 du projet initial, déjà contesté. Nous suivrons cela de près...



A l'emplacement de l'ancienne ferme du Mesnil, sera construite l'école Aimé Césaire, dont l'inauguration est prévue pour décembre 2011. La rénovation du pavillon des Sorbiers devrait démarrer en 2010 pour être achevée fin 2011.

Une 1^{ère} opération (opérateur Bouygues) porte sur 97 logements locatifs dont 39 revendus aux occupants après 10 ans. Démarrage de la construction début 2010, livraison 2^{ème} semestre 2011.

Une 2^{ème} opération (ATEMI) porte sur 100 logements dont 28 en accession à la propriété (déjà vendus sur plan pour 3370 euros/m²) et 72 en locatif. La construction démarrera au printemps 2010. A noter que le Conseil général de l'Essonne prendra 2000 m² de ces logements pour y installer des services (Maison départementale des solidarités, PMI...), et qu'un supermarché de 1000m² sera mis en place.

Une 3^{ème} opération (Immobilière 3F) porte sur un immeuble de 80 logements labélisés « Basse Consommation Energétique » (BBC) : 40 en accession livrés en septembre 2012, et 40 autres en locatif livrés en 2013. Près de ce bâtiment, sont actuellement envisagés 60 logements en BBC.

Concernant encore l'opérateur 3F, c'est en décembre que sera choisi l'architecte pour un autre lot de 54 logements locatifs labélisés « énergie zéro » (autosuffisants en énergie).

Une 4^{ème} opération (SOFRICIME) porte sur 145 logements labélisés BBC : 45 logements face à l'école A. Césaire et un autre lot de 100 logements livrés fin 2013.

Le PLU en révision

Le conseil municipal du 12 novembre a été appelé à donner son « feu vert » à la prochaine révision du PLU. Rappelons que cette opération est une procédure lourde s'étalant sur environ une année et justifiée par des changements importants, contrairement à de simples modifications.

Dans le cas présent, une bonne part des objectifs annoncés de cette révision nous semble relever de la langue de bois ! Exemples : « recherche de l'équilibre global entre requalification urbaine et renouvellement urbain .../...développement et renforcement des centralités de la commune .../... amélioration du maillage du territoire .../... prise en compte des risques naturels ... » [suite p. 6]

Quelques passages sont plus préoccupants : « mise à jour du PLU, notamment des servitudes ». On pense ici aux servitudes levées par l'abandon des activités aériennes de la base militaire, ce qui donnera de nouvelles possibilités aux bétonneurs de tout poil.

On annonce également que « cette révision sera l'occasion d'intégrer les nouvelles politiques communautaires... celles de l'agglomération du Val d'Orge » ! Cela ne présage rien de bon car, pour l'Agglomération, Brétigny et Le Plessis-Pâté sont avant tout des réserves foncières largement sous-exploitées...

Le maire a affirmé le 17 novembre que la révision du PLU annoncée n'a aucun lien avec la densification de la ZAC Clause - Bois Badeau. Dont acte, mais Brétigny ayant encore, ailleurs, quelques dizaines d'hectares de cultures de moins en moins protégés, l'ADEMUB a bien des combats en perspective.

Une date à retenir...

Samedi 13 février 2010
à 14h

Salle Robert Barran
(près école Langevin-Wallon)

**Assemblée générale
de l'ADEMUB**

**Adhérents et
sympathisants sont
tous invités**

**RD 19 :
ouverture attendue de
la voie verte**

Le doublement de la RD 19 entre l'ex-CEV et la RN 20 est achevé depuis l'été dernier. En revanche, l'ouverture de la voie verte (route réservée aux piétons et aux cycles) qui longe cette départementale, annoncée pour la fin de l'année, tarde quelque peu. L'enrobé a été posé sur une bonne partie de l'itinéraire, mais tarde à être achevé (sans doute en raison des intempéries). Il manquera encore la mise en place des équipements (barrières, potelets, signalisation...) assurant confort et sécurité, ainsi que la plantation des espaces verts. Manquera également la liaison à assurer entre le passage souterrain de Maison Neuve et l'avenue de la Commune de Paris, passage stratégique permettant aux usagers de rejoindre le sud du département (vers Marolles, Leudeville...). La Sorgem (société d'économie mixte du Val d'Orge), chargée de cet aménagement, en est encore au stade des études. A quand peut-on espérer la mise à disposition de ces aménagements ? Sans doute pas avant le 1er trimestre 2010 pour la voie verte, et plus tard encore pour la liaison avec l'avenue de la Commune de Paris. L'ADEMUB, qui a suivi ce dossier de bout en bout et y a pris une part active, restera attentive à l'avancée des travaux au cours des prochaines semaines.

**Les circulations douces
à Brétigny**

Petit à petit Brétigny s'adapte aux règles nouvelles de circulation qui privilégient les circulations douces (piétons et vélos). Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés. Pas toujours sans défaut, mais de mieux en mieux adaptés. L'ADEMUB participe à leur élaboration par des avis dont l'expertise est appréciée. Nous proposons des améliorations, voire des alternatives dans le but d'assurer aux piétons et aux cyclistes des déplacements continus, confortables et sécurisés. Prochaine réalisation en vue : l'avenue des Marronniers et le carrefour Mairie/Ducrot/Halliers. Il importera, en outre, que la Ville se mette en conformité avec les nouvelles dispositions légales qui imposent l'aménagement, dans chaque zone 30 en sens unique, d'un contre-sens cyclable. Au moment où les chefs d'Etat du monde entier sont réunis à Copenhague en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il importe de donner aux transports non polluants la plus grande place possible dans nos villes...et en dehors.



BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2010

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 E** - couple **22 E** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement) - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 E**

ADEMUB - Président : Claude ROMEC, 51, rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2010. Ci-joint ma cotisation de E

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).